

FICHE D'INSCRIPTION 2023-2024
(une par enfant)

Nom-prénom de l'enfant : né(e) le : Garçon Fille

Responsable 1 (père)

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Téléphone travail :

Courriel : @

Employeur :

Adresse Employeur :

N° d'allocataire CAF ou MSA :

Responsable 2 (mère)

Nom Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Téléphone travail :

Courriel : @

Employeur :

Adresse Employeur :

N° d'allocataire CAF ou MSA :

Situation familiale

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)/Séparé(e) Union libre

En cas de divorce ou de séparation :

Quel parent a la garde de l'enfant* : Père Mère Autre :

Garde : Exclusive partagée** alternée**

*fournir un justificatif officiel

** compléter un dossier familial par foyer, et joindre un calendrier indiquant les semaines de présence de l'enfant à votre domicile

Autres personnes habilitées à récupérer mon enfant

Nom Prénom :Téléphone.....

Nom Prénom :Téléphone.....

Nom Prénom :Téléphone.....

Autorisations

Nous soussignés les responsables légaux de

URGENCE : Autorisons les responsables de l'accueil de loisirs de la Choinette à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale.

ORGANISATION : Déclarons avoir pris connaissance de la nature des activités (activités physiques et sportives, culturelles, de loisirs et d'éveil), et de leur organisation (activités sur site, sorties, séjours).

Dans ce cadre nous autorisons nos enfants à participer aux activités. Nous avons bien noté que les activités ou sorties pourront être annulées en fonction des conditions météorologiques ou du nombre de participants.

TRANSPORT : Autorisons mon enfant à utiliser les moyens de transport de l'accueil de loisirs.

ASSURANCE : Déclarons être informé de l'intérêt à souscrire une assurance couvrant les dommages corporels (Art. L227-5 du code de l'action sociale et des familles).

DROITS A L'IMAGE : Autorisons la diffusion des photos d'image prises lors des activités de l'accueil de loisirs de la Choinette. Ces photos pourront figurer sur les plaquettes d'informations, les affiches, dans les articles de presse et de journaux, sur le site de la commune..., et ceci dans le cas où ces photos ne porteront pas atteinte à la dignité, la vie privée et la réputation. Cette autorisation est valable sans durée limitée.

Nous ne souhaitons pas que des photos de mes enfants soient diffusées.

REGLEMENT INTERIEUR : Déclarons avoir pris connaissance du règlement intérieur et nous nous engageons à le respecter sans aucune restriction.

Nous soussignés les responsables légaux de
déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche.

A..... Le.....

Signature du père

Signature de la mère

Documents à joindre :

- La fiche sanitaire de liaison
- La photocopie du carnet de vaccination de votre enfant,
- Un certificat médical en cas d'allergie,
- Une attestation de quotient familial (CAF ou MSA)
- Une attestation d'assurance Responsabilité civile

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de CHASNÉ SUR ILLET est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement.

Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (Inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Il s'agit d'un contrat.

Les données collectées sont communiquées aux agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et aux agents du Conseil départemental.

Ces données seront conservées pendant 2 ANS. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, leur portabilité ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie La Porte Pilet 35250 Chasné sur Illet, mairie@chasnesurillet.fr.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : Délégué à la protection des données, Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE FOUILLARD CEDEX ou dpd@cdg35.fr

En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.